

# "Malgré sa proximité avec l'enfant, le véhicule n'a pas ralenti": une fuite dans la presse interpelle le parquet concernant la mort du jeune Fabian

Tony Chalot

Nos confrères de la RTBF se sont fait l'écho du premier procès-verbal rédigé suite au décès du jeune Fabian, 11 ans, percuté par une voiture de police lancée à sa poursuite à travers le parc Elisabeth à Ganshoren, le 2 juin dernier. Un contact avec le dispatching a eu lieu une dizaine de minutes après l'impact afin de "*constater un accident entre un véhicule de police de la ZP BWEST et un conducteur d'un engin de déplacement motorisé*", indique le document, précisant que "*le conducteur de l'engin de déplacement motorisé (Fabian, NDLR) serait dans un état grave.*" Il est également indiqué que les gestes de premiers secours sont appliqués en attendant l'ambulance et les renforts.

## Le conducteur "en état de choc"

Le procès-verbal décrit que le conducteur du véhicule de police, un homme de 26 ans qui a obtenu son permis en 2023, est en "*état de choc*". Le test d'haleine du conducteur est décrit comme "*safe*", il ne se trouvait donc pas sous l'emprise de l'alcool au moment des faits. Les différents dégâts du véhicule de police et de la trottinette sont également repris dans le P.V. qui évoque plus loin un "*accident avec mort d'homme sans circonstances aggravantes*". "Fabian est décrit par l'un des témoins comme "*un jeune garçon âgé d'environ 7 à 10 ans*", précisant qu'il se trouvait sur une trottinette suivie par un véhicule de police roulant très rapidement. Il ajoute que "*malgré sa proximité avec l'enfant, le véhicule n'a pas ralenti*". Les deux autres témoins se sont aussi étonnés de la vitesse du véhicule de police.

Le parquet de Bruxelles a annoncé l'ouverture d'une enquête afin de déterminer d'où provient la fuite de ce procès-verbal dont la parution nuirait à la sérénité de l'enquête.